

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 octobre 2021

PLF POUR 2022 - (N° 4482)

Commission	
Gouvernement	

Non soutenu

AMENDEMENT

N ° II-1786

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 20**ÉTAT B****Mission « Plan de relance »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Écologie	5 000 000	0
Compétitivité	0	5 000 000
Cohésion	0	0
TOTAUX	5 000 000	5 000 000
SOLDE	0	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Transférer 5 000 000 du programme 363 "Compétitivité" action 04 "Mise à niveau numérique de l'Etat, des territoires et des entreprises - modernisation des administrations régaliennes" vers le programme 362 "Ecologie" action 04 "Economie circulaire et circuits courts".

Il s'agit d'un amendement d'appel qui vise à favoriser les circuits courts. Favoriser les échanges à l'échelle locale est bénéfique pour nos agriculteurs, nos producteurs locaux et nos commerces de proximité. Par ailleurs cela a un impact bénéfique non négligeable sur l'environnement.

Dans l'Hérault, la fermeture des marchés pendant les deux mois de confinement a poussé les agriculteurs à recourir à des circuits courts et à la vente directe pour survivre. Il convient de continuer à soutenir ces initiatives de nos agriculteurs jusqu'à ce que les effets de la crise soient dissipés.

Cet amendement est plus d'actualité que jamais. Les mesures annoncées par le gouvernement vont mettre à mal nos commerces de proximité pour encore longtemps.